

sieur l'Orateur, et ne pas être tributaire de la loi sur les ressources en eau du Canada ni de la loi sur les eaux intérieures du Nord. C'est le ministère des Pêches qui devrait s'occuper de la pollution. Comme l'a répété le ministre à plusieurs reprises, nous devons permettre au poisson de vivre.

Je le répète, j'appuie la partie du bill qui est solide, mais je me demande, si aux termes de ce bill nous pouvons agir immédiatement en matière de pollution de l'eau, pourquoi nous ne pouvons agir de façon permanente? L'article 5 traite des plantes aquatiques. Je l'approuve après l'avoir étudié avec un vif intérêt, parce que dans ma circonscription électorale, il y a une grande industrie de mousse d'Irlande. Cette disposition a probablement été introduire à la suite de consultations avec le ministre provincial des Pêches, l'honorable John Buchanan, car il y porte un grand intérêt.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je répète que j'appuie les dispositions du bill qui sont solides. Le comité se chargera, j'espère, de le modifier et de lui accorder la préférence sur tous les autres bills qui lui seront déferés. De plus, je souhaite que le ministère des Pêches puisse exercer un contrôle réel sur la pollution. Je crois le ministre des Pêches et des Forêts sincère et j'espère qu'il n'aura pas à attendre que le bill C-144 prenne force de loi.

• (9.00 p.m.)

J'espère qu'il attaquera lui-même la question et prendra l'initiative, comme il l'a fait, d'ailleurs depuis deux ans, en traitant d'une question qui touchait aux pêcheries dans certaines régions du Canada. Comme le ministre, je reconnais que nous avons les outils nécessaires pour lutter contre la pollution et que ces modifications sont vraiment nécessaires. Bien sûr, il nous faudra beaucoup d'argent pour les mettre en vigueur.

• **M. John Lundrigan (Gander-Twilligate):** Monsieur l'Orateur, je suppose qu'il est presque complètement inutile qu'un député ayant mes convictions politiques participe au débat en cours. J'ai écouté trois de mes collègues et plusieurs autres orateurs. Après avoir entendu mes collègues avec beaucoup d'intérêt, je me déclare plus qu'enchanté de leurs remarques: dans leur ensemble, elles embrassaient la totalité de la situation. Cela dit, je devrais sans doute reprendre mon siège. Cependant, je souscris à toutes ces remarques, en particulier à celles du député de South Shore (M. Crouse), qui a prononcé l'un des meilleurs discours que j'aie entendus depuis très longtemps à la Chambre.

• **Des voix:** Bravo!

M. Lundrigan: Il a exprimé de façon très claire l'opinion du parti qu'il représente et exactement mon propre point de vue. Examiner la mesure législative dont nous sommes saisis, le bill C-204, n'est pas sans intérêt. Je crois que quatre ministres participent à l'affaire: à la Chambre, la ligne d'attaque comprend quatre joueurs. Je me suis demandé comment les autres ministres, d'une façon ou d'une autre, pourraient, aux termes de la constitution, trouver un prétexte pour s'immiscer, au moyen de lois, dans le domaine de la pollution. Que fera le ministre des Communications (M. Kierans) pour intervenir dans ce domaine? Que feront le solliciteur général (M. McIlraith) et le ministre du travail (M. Mackasey)? Il doit exister certains domaines où ces ministres peuvent intervenir en ce qui concerne la législation sur la pollution. Il semble que les ministres doivent maintenant s'unir pour présenter une mesure législative globale à ce sujet. Il est aussi populaire pour les ministres d'intervenir dans ce domaine que le yoyo l'était il y a quelques années.

Je ne suis pas pour critiquer la mesure; je la crois bonne. C'est une mesure très simple; elle comporte très peu d'innovations. Si j'allais dire qu'il n'y en a aucune, je suppose que le ministre s'empresserait de souligner qu'elle lui accorde une certaine autorité sur les responsables de la pollution, car il peut maintenant exiger que ces gens adoptent certaines mesures avant de causer la pollution, alors qu'avant l'existence de la présente mesure—et nous présumons qu'elle sera adoptée—le responsable pouvait d'abord commettre son délit, après quoi il pouvait être réprimandé. Le ministre pourrait le souligner.

J'ai examiné les définitions dans le bill pour voir ce que signifie le terme pollution. Ainsi, je découvre que la législation antérieure accordait sûrement au ministre l'autorité d'intervenir, de poursuivre et de réprimander les responsables de l'extraordinaire pollution qui s'est produite jusqu'ici dans presque chaque lac, cours d'eau et rivière du Canada. L'examen du bill ne m'a pas impressionné outre mesure quant à l'objectif de la mesure. Les actes du ministère, fondés sur la mesure, m'impressionneront bien davantage. Je suppose que chaque Canadien au cours des années aurait été plus impressionné si le gouvernement s'était plus ingénié à poursuivre ceux qui ont commis des infractions dans ce domaine.

Je remarque que le député de South Shore a fait observer cet après-midi que l'amende maximum pour quiconque viole la loi est fixée à \$5,000. Je ne sais pour quel motif le ministre a prévu cette limite dans le bill.